

Philippe Maurice ou le temps retrouvé

Le Monde daté du jeudi 25 mai 2000

Condamné à mort, en 1980, pour avoir tué un policier, Philippe Maurice aurait dû avoir la tête tranchée. La grâce accordée par François Mitterrand, en 1981, la dernière avant l'abolition, a fait de lui un condamné à vie. Le prisonnier a eu un parcours unique en obtenant un doctorat d'histoire médiévale. Il a donné, en avril, sa première conférence à Poitiers, après avoir été libéré, début mars, à quarante-trois ans.

Une estrade, un tableau noir couvert de latin, de ces mots qui font les savants. Un homme debout, à la place des professeurs. Son visage est souriant. On sent chez lui une sérénité, un bonheur profond. Peut-être un léger voile, l'angoisse des premières fois. C'est un historien, avec son savoir et son érudition, sa rigueur et ses convictions, son insistance, par exemple, à répéter combien, dans les études d'histoire, est « fondamentale », à ses yeux, la connaissance du droit. Cheveux bouclés légèrement grisonnants, il a la voix posée, grave, au débit un peu lent. Avec un goût manifeste pour l'enseignement, un contact facile avec les jeunes et un souci de l'attention d'autrui, de ceux qui, ce jour, l'écoutent uniquement pour ce qu'il dit et non pour ce qu'il fut.

Comment pourrait-il en être autrement ? En ce début avril, nul parmi la vingtaine d'étudiants en maîtrise penchés sur les tables du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers ne sait le chemin intérieur qu'a parcouru ce quadragénaire réservé et prévenant. Tout juste ces étudiants savent-ils que le conférencier invité, auteur d'une thèse réputée sur la famille au Gévaudan au XV^e siècle parue en 1998 aux Presses de la Sorbonne, s'exprime en public pour la première fois. Mais nul ne connaît son histoire personnelle ; nul ne sait le monde atemporel dans lequel ce spécialiste de la mémoire et du temps a paradoxalement bâti ses recherches, ni les portes qu'il a franchies, il y a deux mois, pour la dernière fois.

Car un jour, parce qu'il s'était mis hors la loi, Philippe Maurice, par la société, a été placé hors du temps. « *Je vais mourir pour l'exemplarité, jette-t-il, fin mars 1981, sur une feuille de papier. J'ignore la date précise, mais chaque heure qui passe me rapproche de la mort, c'est tout ce que je sais...* »

A la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), la cellule du quartier des condamnés à mort est éclairée jour et nuit. Par une fenêtre à barreaux, un surveillant épie en permanence les gestes du condamné. On l'observe debout, allongé sur son lit ou encore au WC. L'homme a aussi les pieds et les mains entravés par des chaînes. Il y a un mois, muni d'un pistolet obtenu lors d'un parloir avec une avocate, cet habitué des quartiers de haute sécurité (QHS) a blessé un gardien en tentant de s'évader.

« *Je suis déjà hors du temps, écrit Philippe Maurice, pour laisser à sa mère une trace, après l'exécution. Oui, le temps n'a plus réellement d'importance... J'aimerais vivre encore, oui, mais cette attente... De toute manière, je suis déjà mort.* »

A quelques mètres, les avocats ont remarqué que, dans la cour, une dalle de béton a été coulée ; un robinet pour laver à grande eau a été installé. Cela fait dix-sept ans qu'à Paris la peine capitale n'a pas été appliquée. En France, Hainida Djandoubi (le 10 septembre 1977 à Marseille), Jérôme Carrein (le 23 juin 1977 à Douai) et Christian Ranucci (le 20 juillet 1976 à Marseille) ont été les derniers exécutés. A l'issue du procès, le 28 octobre 1980, avant qu'une partie du public n'applaudisse, le président des assises a rappelé : « *Tout condamné à mort aura la tête tranchée.* »

Dans sa cellule, Philippe Maurice compte au sol les carreaux de faïence. « *Seul mon corps vit, refusant le sommeil.* » Dans le réduit, il n'y a plus ni jour ni nuit. « *L'absence d'avenir est impossible à supporter. On se demande à quoi sert le présent.* » Son esprit s'accroche à son journal de condamné. « *Je suis si jeune... et si vieux.* » Il n'a pas vingt-cinq ans.

Printemps 1981... L'ayatollah Khomeiny en Iran, le syndicat Solidarité en Pologne, la guerre au Tchad, le sang au Salvador... La Russie est soviétique et brejnévienne, l'Amérique tout juste reaganienne, la Grande-Bretagne thatchérienne, et la France, en pleine campagne présidentielle, pour six semaines encore, giscardienne.

Dix-huit mois plus tôt, fin 1979, une vague de meurtres a secoué la région parisienne, ébranlé l'opinion. Dans la nuit du 6 au 7 décembre, deux gardiens de la paix, Jean Ruelle et Gérard Croux, deux pères de famille d'une trentaine d'années, ont été abattus au cours d'une fusillade, dans une impasse, près de la rue Monge à Paris. Serge Attuil, l'un des deux malfaiteurs qu'ils tentaient d'interpeller à bord d'une voiture volée, a été tué alors qu'il venait d'abattre un policier. Philippe Maurice, son ami d'enfance, a tiré à son tour et tué un deuxième policier. Puis un troisième et lui-même ont été blessés.

Au Quai des Orfèvres, un jeune homme révolté au visage adolescent a été interrogé. Il est fils d'un... inspecteur de police et d'une comptable divorcée, frère d'un voyou, Jean-Jacques, son aîné. Tout l'accable. Il a un passé judiciaire (vol de voitures, fausse monnaie), il est détenu permissionnaire en fuite (depuis sept mois), il est meurtrier d'un policier. Aux enquêteurs, il a en outre avoué sa participation, quelques jours avant la rue Monge, à une autre fusillade, dans un parking, avec son ami : un vigile a été tué et un autre blessé.

Exprimant son « émotion », Valéry Giscard d'Estaing, qui, au cours de son septennat, a déjà laissé monter trois hommes à l'échafaud, a demandé au garde des sceaux, Alain Peyrefitte, de « *veiller à ce que la procédure judiciaire [aboutisse] le plus rapidement possible à un jugement* ». Trois mois ont suffi au juge Jean-Louis Bruguière pour boucler l'instruction. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a assuré les policiers qu'il réclamerait « *contre ceux qui portent atteinte à [leur] vie ou à [leur] honneur l'application des lois de la République qui [les] protègent* ». Dix mois après la fusillade, l'avocat général Marcel Dorwling-Carter a requis et obtenu le châtement suprême. « *Derrière une jolie frimousse peut se cacher une sorte de scélérat.* »

Condamné à ce que Victor Hugo nommait « *la plus irréparable des peines irréparables* », Philippe Maurice, lorsqu'il écrit son journal, vient donc d'apprendre que la Cour de cassation a rejeté son pourvoi. La sentence peut être exécutée du jour au lendemain. Il noircit le papier. « *[Je suis] cassé, détruit, par la mort de mon ami, par la mort de cet homme que j'ai tué, par les hommes qui ont trouvé la mort dans cette histoire, par la meurtrissure de ceux qui sont vivants et concernés, par mes responsabilités, qu'elles soient directes ou indirectes.* »

Dernier rempart avant la mort, le président de la République, par son droit de grâce, est le seul qui puisse désormais s'opposer à ce que la justice suive son cours. Mais quel président ? La campagne électorale bat son plein et il n'est pas un débat où la question de la peine de mort n'est abordée. François Mitterrand s'est déjà clairement prononcé contre et s'est engagé à demander son abolition au Parlement. En revanche : « *J'estime qu'on n'a pas le droit d'aller contre la sensibilité profonde d'un peuple qu'on représente ou qu'on gouverne* », a déclaré le président sortant. Meurtre d'un policier, tentative sur un gardien, tentative sur un vigile... Quel destin pour Philippe Maurice est-il ainsi tracé ?

Cependant le 25 mars, Valéry Giscard d'Estaing décide... de ne rien décider avant l'élection. La veille, son rival à droite, Jacques Chirac, a pris ses partisans à contre-pied en se prononçant lui aussi contre la peine capitale. « *Le 10 mai, on ne pensait qu'à Philippe Maurice en regardant les résultats* », se souvient Me Jean-Louis Pelletier, qui fut l'un de ses avocats. Alors quand la tête de François Mitterrand apparut sur les écrans...

« *C'est un grand ressort des gouvernements modérés que les lettres de grâce, affirme Montesquieu dans L'Esprit des lois. Ce pouvoir que le prince a de pardonner, exécuter avec sagesse, peut avoir d'admirables effets.* » Philippe Maurice fut condamné à vie.

Il manque des mots pour dire le temps carcéral, la substance de la peine, pour « réaliser » le, néant d'un emprisonnement. Dans *L'Etranger*, Albert Camus notait combien « *personne ne sait ce que sont les soirs dans les prisons* ».

« *Au début d'une peine, explique Philippe Maurice, dans une maison d'arrêt, le prisonnier cesse de compter le temps en secondes. Les heures échappent à son entendement. Tout au plus parvient-il à saisir les repères que constituent les repas ou les relèves du personnel, ces moments qui animent le silence et la monotonie quotidienne. Puis, les mois s'écoulent, il se préoccupe surtout des saisons. Condamné, il est ensuite envoyé dans un établissement pour peines, où finalement le temps disparaît, les souvenirs s'estompent, l'avenir incertain n'existe qu'à l'état de fantasme, le présent n'est plus intéressant. En prison, il n'y a plus ni passé, ni présent, ni avenir. On ne peut rien espérer. D'ailleurs, il ne faut pas espérer. Le temps est comme une spirale au cycle continuellement sans fin, une spirale-gouffre dans laquelle on s'enfonce jusqu'à disparaître, jusqu'à ne plus exister, ni soi-même ni le reste. Il ne demeure rien d'autre que la solitude, le vide et le néant.* »

Pour combler le vide, dès sa première période de détention - entre 1977 et 1979 -, Philippe Maurice a choisi de poursuivre ses études, qu'il avait abandonnées après un CAP de comptabilité. « *J'ai étudié, dit-il, d'abord pour ne pas devenir fou. Puis par réaction contre le personnel de l'administration, à la base, qui voyait d'un mauvais oeil que je suive des cours en détention.* » Et puis il a aussi écrit, « *beaucoup, beaucoup...* »

Au cours de l'année scolaire 1985-1986, par exemple, à l'initiative d'un professeur de français de Morlaix, Françoise Porcher-Le Bars, le détenu a correspondu avec une classe de quatrième de collège. Riche correspondance, publiée chez Syros en 1988. Expérience, par tâtonnements, profondément humaine. Les élèves ont commencé par renvoyer sèchement le prisonnier à sa culpabilité : « Vous n'êtes vraiment pas à plaindre... » « Un homme qui a tué ne peut pas être considéré comme un humain à part entière... » Une année plus tard, métamorphose du ton : « Nous admirons ta volonté. » « Je te souhaite de sortir un jour de prison et de reprendre goût à la vie. » « J'essaie maintenant de comprendre avant de juger »

Entre-temps, Philippe Maurice a raconté l'engrenage qui avait été dit aux jurés : ruptures familiale et sociale, prison, cassure affective, haine de la prison, fuite, braquages, meurtre. « Je ne suis pas né meurtrier, je le suis devenu. » Et : « J'ai tué pour sauver ma peau, mais pas pour tuer. » Il a surtout dit la haine de la prison, des vexations, des brimades, du mitard, des QHS, des cellules froides où il a été placé nu. « Le détenu apprend la haine, la rancœur, le dégoût vis-à-vis de la société. » « Plus on a cherché à me détruire, plus je me suis révolté. »

Dans ses lettres, une élève remarque le temps suspendu, la fréquence des points de suspension. Les études ? « Je me demande parfois si c'est utile et ai envie de tout plaquer. » La sortie ? Lointaine, si lointaine. Invariablement parée des couleurs de l'exil. « Imaginez-vous enfermé pendant des années... Vous êtes un végétal. Vous êtes envahi par le béton et vous devenez béton... Vous n'avez plus l'impression de vivre, ne savez plus ce qu'est la vie. Vivre, c'est pouvoir aimer, faire plaisir à ceux que vous aimez... Finalement, l'échec de la prison, c'est que l'on tue ce qui est positif en l'homme - l'amour - pour y développer le négatif - la haine. »

Révolté, le détenu n'en a pas moins continué d'étudier. Peu à peu, les études ont structuré sa journée, sont devenues son présent, une façon implicite de se réapproprier le temps. Il a passé l'examen spécial d'entrée en université, équivalent du baccalauréat, lu Zola, Dostoïevski, Kadaré et Kafka... A Fleury-Mérogis, il lui est dit un jour qu'il n'a pas droit de garder plus de dix livres en même temps dans sa cellule. « C'était absurde ! Je faisais remarquer que déjà, avec un dictionnaire des noms propres, un autre pour les noms communs, un autre bilingue anglais-français, etc. Rien n'y faisait. Alors je me suis mis à déchirer les couvertures des »*Que sais-je ?*« et, artisanalement, je les ai reliés pour qu'ils ne fassent plus qu'un. »

Alors, d'entre les sciences humaines, écartant la psychologie, lui qui, enfant, avait le goût des vieux papiers et des étoiles scrutées au télescope, a fini par choisir l'histoire. Avec une préférence : le Moyen Age. Il réfléchit : « Avec l'histoire contemporaine, je n'aurais jamais pu faire un vrai travail d'historien. J'étais trop militant, révolté, trop impliqué. Le Moyen Age me tenait à distance. J'y gagnais en objectivité. »

Ecroûé à la centrale d'Yzeure (Allier), puis à celle de Saint-Maur (Indre), Philippe Maurice a étudié par correspondance avec la faculté de Tours. En France, un détenu sur cent, à peine, suit des études supérieures. « Au premier entretien, je suis revenu estomaqué par sa perspicacité et son jugement », témoigne Bernard Chevalier, professeur émérite. « Nous étions frappés par son intelligence, sa détermination et sa ténacité », ajoute Christiane Deluz, médiéviste également. Tous deux l'ont suivi pendant quinze ans.

DEUG, licence. Les enseignants n'ont cessé de l'encourager. Prêt de livres. Photocopies des cours. Des étudiants ont participé. Puis, progressant vers la maîtrise, ce fut comme un déclic. « Si des idées d'évasion avaient pu me traverser l'esprit encore pendant longtemps, confie l'intéressé, c'est vrai que je me suis toujours senti »*tenu*« par la grâce du président. Un jour, j'ai eu envie de changer de vie. » Et des profondeurs du néant s'est dessinée l'idée que ces études pouvaient être « une porte de sortie ».

A ses professeurs, il confie vouloir travailler sur la famille, la justice et le Gévaudan. La famille ? Une manière de régler ses comptes avec sa parenté. « J'ai la conviction que c'est elle qui protège l'individu, de l'insécurité économique, de la violence. » La justice ? « Je savais que je pouvais ressentir les choses. » Le Gévaudan ? « Etant gosse, j'avais le goût des vieux papiers, je faisais un peu de généalogie. Je ne connais pas la région, mais une partie de ma famille en est originaire. » Il cite un lointain aïeul, un Pelamourgue, monté vers 1860 à Paris. D'une autre branche, un peu plus tôt, le comte de Cassaniouze, à la Révolution, tua un sans-culotte et fut... coupé en deux.

En 1987, son sujet de maîtrise est ficelé. Le hasard veut que Bernard Chevalier dispose des archives de la Chancellerie royale, microfilmées.

Les premières recherches du condamné gracié portent donc sur des actes... de grâce, des lettres de rémission, par lesquelles le roi, à ses sujets en difficulté, accordait son pardon. L'université prête un lecteur de microfilms. Lui, dispose d'un ordinateur, un Amstrad antédiluvien. Et voici l'homme hors du temps happé maintenant par la guerre de Cent Ans. Et, plus particulièrement, par le quotidien et la vie de petites gens, sous Charles VII et Louis XI, et puis avant, Charles VI le Dément.

La maîtrise est décernée « sans réserve » avec mention très bien. La soutenance a lieu en prison. Deux étudiants symbolisent la « communauté scientifique ». Puis, en 1990, Philippe Maurice est transféré au centre de détention de Caen, où le régime carcéral est plus souple. Il n'est plus étiqueté DPS, détenu particulièrement surveillé. A ses professeurs, il confie : « J'ai beaucoup changé. Mais l'administration n'en sait rien. Comment d'ailleurs pourrait-elle le savoir ? »

Sur le chemin du doctorat, l'historien affine son sujet : « La famille au Gévaudan au XV^e siècle d'après les sources notariales (1380-1483) ». Avec l'aide d'un visiteur de prison, les archives de la Lozère lui ouvrent le passé gabalitin. Dans la solitude carcérale, il entreprend de décrypter 159 registres du riche minutier lozérien : 22 000 folios, surtout traces des notaires de Mende, rédigés en latin. Deux ans de travail pour traduire, dépouiller, trier. Trois autres pour analyser, restaurer la mémoire, recomposer ce temps ancien. Ses professeurs se rejoignent : « Ce fut un travail de bénédictin. »

Pour ces recherches, il lui faut connaître les écritures anciennes, apprendre la paléographie, le vieux français, le latin ; passer un diplôme d'études approfondies (DEA) ; puiser dans plus de cinq cents livres ; manier des concepts empruntés à l'anthropologie, la sociologie, l'ethnologie ; plonger dans l'histoire du droit médiéval. Au plus fort du décryptage, il ne quitte plus sa cellule, travaille seize heures par jour, « un bout de pain dans une main, la manivelle du lecteur de microfilms dans l'autre ».

Est-il toujours en prison ? La guerre, les pèlerinages et les épidémies, les révoltes sont désormais son quotidien ; il est le contemporain des humbles restés dans l'ombre, quand l'histoire s'intéresse généralement aux puissants ; il fraie un jour avec les Cévenols claniques, le lendemain avec les individualistes de Mende. « C'était une époque très judiciarisée, remarque-t-il, un monde procédurier. » D'où, cinq siècles plus tard, les abondantes traces papiers.

Grâce à elles, il observe sur quatre générations testateurs et héritiers. Ici, il est avec les marchands, forgerons, meuniers, fourniers, cordonniers, tisserands, tailleurs, pareurs de drap. Là, avec les barbiers, chanoines, médecins, apothicaires et chirurgiens. Il suit le cadet de famille destiné à la prêtrise, les jeunes filles qu'il faut doter et marier. Sur le temps carcéral, c'est finalement un temps historique et toute une vie qu'il reconstruit.

Toujours reclus, sans avoir avec qui partager oralement le fruit de son travail - il sera tuteur de deux détenus étudiants qui réussiront leur DEUG d'histoire -, l'historien dresse des dizaines d'arbres généalogiques, nourrit des centaines de biographies, étudie la transmission des patrimoines, épiluche les contentieux, constate les mouvements de fonds de la société médiévale, « où l'on coupait assez facilement en morceaux ». Chaque jour, il s'astreint à une heure de footing. Désormais, des gardiens frappent à sa porte, s'inquiètent de son travail. Une surveillante-chef lui confie que son cas, parmi tant d'échecs, lui « remonte le moral ». Lui, s'isole plus qu'auparavant, « pour éviter de se mêler de la souffrance des autres, des injustices subies ». Pour se préserver de la révolte, qui jadis faisait de lui un « meneur » aux yeux de l'administration.

Bientôt, son travail de thésard trouve un écho hors les murs. Et suscite l'« admiration » des médiévistes. Des revues historiques de renom lui ouvrent leurs colonnes. Songe-t-il à la liberté ? En octobre 1994, en période de cohabitation, il écrit à François Mitterrand : « Je crains que beaucoup de gens, politiquement placés à droite, favorables à la répression et à la peine de mort, ne souhaitent pas l'insertion réussie d'un ancien condamné à mort qui contribuerait à donner raison à ceux qui imposèrent l'abolition de ce châtement. »

Alors, en décembre 1995, Philippe Maurice soutient sa thèse à Tours, le temps d'une extraction, sous escorte policière, du centre de détention de Caen. Cinq heures de face-à-face érudit, qui rompent la solitude et valident 1245 pages, fruit de sa patience et de sa volonté. « Une prestation remarquable d'intelligence du sujet », se souvient Jacques Poumarède, historien à Toulouse des institutions du droit. Mention « très honorable » avec félicitations du jury. « Vous m'avez rendue plus intelligente », conclut ce jour-là une professeure de la Sorbonne, à sa place de juré.

Les premiers jours, il s'est trouvé lent, très lent. Ou peut-être était-ce simplement le cours de la vie qui filait vite, qui laisse de côté les exclus, ces SDF qui lui ont sauté aux yeux dans les allées marchandes. « J'avais l'impression d'être dans un pays étranger. J'avais bien vu le monde bouger à la télévision. Mais c'était comme si j'étais ailleurs, dans un pays francophone. On y parlait la même langue, l'argent était différent. J'étais si lent à recompter la monnaie... » Après vingt-deux ans d'enfermement - hormis ses sept mois de cavale en 1979 -, Philippe Maurice a été définitivement libéré, le 8 mars 2000

au matin. En juin, il aura quarante-quatre ans. *« Parfois, confie-t-il, il m'arrive de rêver que je suis encore en détention. En prison, c'était l'inverse. Parfois, il me prenait de rêver que j'étais libre. C'était trop dur. J'avais appris à sortir de mes rêves. »*

Début novembre 1999, le détenu a appris un mercredi qu'il était placé le lundi suivant pour quatre mois sous un régime probatoire de semi-liberté et pour dix ans en libération conditionnelle. Cinq jours à se préparer, pour en ponctuer huit mille. Pour éviter les remous autour d'un dossier jugé *« symbolique »*, le ministère de la justice a imposé que la procédure ne traîne pas.

On a demandé à l'intéressé - condition sine qua non - s'il disposait toujours... d'un emploi pour se réinsérer. A l'université de Tours, où la communauté scientifique souhaitait depuis longtemps utiliser ses compétences, on s'est plié en quatre pour sonder les budgets dans l'urgence. On lui trouva une vacation sur six mois, un poste d'assistant de recherche dans une association d'archéologie urbaine qui mène, sur des crédits régionaux, un travail sur *« la Loire et les hommes au Moyen Age »*. Depuis, ce contrat a été prolongé de deux mois.

On lui dénicha aussi un bureau, légèrement isolé. Puis on constata sa ponctualité, sa cordialité, sa volonté d'échanges et de partage des connaissances, la difficulté peut-être aussi, les premières semaines, à mesurer le temps, à quitter son travail, le soir, pour rentrer en détention. Mais, surtout on observa son *« étonnante »* faculté d'adaptation. *« Je suis convaincu, dit-il, que les études sont la plus sûre garantie qu'un détenu puisse avoir de s'insérer socialement. Je pense que ceux qui s'en sortent sont aussi ceux qui ont connu des parcours de révolte. Dans ma tête, j'ai toujours refusé la prison. »*

Cependant, du doctorat d'histoire médiévale, en 1995, à la liberté, le chemin fut encore long. Avant novembre 1999, deux demandes de libération conditionnelle ont été rejetées. *« Rester en prison ? J'aurais fini par perdre le sens de la raison. »* Il constate : *« Le système est aberrant. Les rejets des demandes ne sont pas motivés. Finalement, on n'ose plus demander par peur du désespoir. C'est une torture morale. »* Pendant quatre ans, sans relâche, à l'Elysée, à Matignon, Place Vendôme, des voix ont pourtant plaidé pour son élargissement.

« [Philippe Maurice figure] parmi les meilleurs docteurs en histoire dont j'ai eu connaissance ces dernières années, attestait le médiéviste Jacques Le Goff, en 1996. Il s'agit là d'un cas exceptionnel non seulement de réinsertion psychologique, intellectuelle et morale, mais d'un apport important aux travaux de l'historiographie française contemporaine. » « Je suis tout à fait porté à lui faire confiance pour le travail qu'il pourrait accomplir dans l'avenir », écrivait l'historien et président de la Bibliothèque nationale de France, Jean Favier.

On apprit aussi que François Mitterrand avait rédigé une seconde grâce avant de quitter l'Elysée, mais que le décret l'officialisant n'avait jamais reçu du premier ministre d'alors, Edouard Balladur, la signature qui l'aurait rendu exécutoire. Malgré les requêtes de l'avocat Henri Leclerc, le dossier, après le retour de la gauche au gouvernement, n'a pas été débloqué.

En 1999, cent cinquante-quatre universitaires, signataires d'une pétition, soutenaient le prisonnier, qui multipliait les contributions érudites dans *Médiévales* ou *Le Journal des savants*. *« Il en allait de la crédibilité de l'Université, raconte Christiane Deluz. Il ne s'agissait pas de laisser croire que nous n'avions fait que du gardiennage pendant toutes ces années ! »* Un autre médiéviste : *« Par son travail intellectuel, M. Maurice est en somme devenu un autre homme. »*

« Un autre homme ? » L'intéressé a le goût des mots justes. Chez les historiens, il aime *« la rigueur et l'honnêteté intellectuelles »*. *« Un autre ? Pas exactement. Le même homme, mais différent, proche en vérité du jeune que j'étais avant d'être totalement déstructuré, suicidaire, éclaté. »* Pour Philippe Maurice, qui renoue progressivement avec les trois temps - passé, présent, futur -, il n'est pas question d'oublier. *« Certains disent que l'on sort après avoir payé sa dette envers la société. Cela me choque. Il ne saurait être question d'une sinistre comptabilité. Le passé reste. L'essentiel est que l'avenir soit différent. »*

Aussi, il aborde sans détour la *« marche à la mort »* où, jeune révolté en rupture de ban, il a fini par tuer. Sur sa main droite, une phalange broyée témoigne de ce passé. *« Il est possible qu'avec le temps, sur des détails, on rebâtit une réalité. Mais je ne pense pas avoir voulu la délinquance. Si ai glissé progressivement. Puis j'ai connu la prison... Autrefois, je voyais les choses en noir ou en blanc. Je les vois grises maintenant. Même vis-à-vis de l'administration pénitentiaire, je dois le reconnaître : si j'ai pu sentir de la haine jusqu'au bout, j'ai aussi rencontré des gens - deux directeurs de prison notamment - viscéralement humains. »* Les victimes, leur famille, le policier tué, les autres blessés ? Comment dire l'indicible... ou ce qui ne regarde que ceux qui sont concernés. La pudeur le retient. *« Si elles le souhaitaient, je les rencontrerais. »*

Définitivement libéré, Philippe Maurice s'est vu proposer, contre rémunération, un logement par une association spécialisée dans la réinsertion. Son emploi lui procure *« 300 francs de plus que le SMIC »*. Et il entend répondre à l'obligation qui lui est faite de rembourser les parties civiles (soit 1,2 million de francs), même si, il le sait, toute une vie n'y suffira pas. *« L'intégration, ce n'est pas une façade. C'est une nécessité professionnelle maintenant.. Et puis, il hésite à nouveau, j'ai envie de communiquer ce que je sais. »*

Sur son visage, qu'il veut désormais laisser à l'anonymat, se lisent la gratitude envers ceux qui, pendant des années, dedans ou dehors, l'ont aidé, à commencer par sa mère, et la blessure de la mort de son frère qui, ayant *« replongé »*, s'est, lui, en 1997, suicidé en prison. Et s'y dévoilent les traits d'un futur proche, des projets, un dernier temps retrouvé : un pôle affectif fort, qui a émergé des parloirs en détention ; des articles en préparation, des idées de biographies, des envies de conférences, comme celle face aux étudiants à Poitiers. Et un travail qu'il a déjà pris à coeur d'effectuer, bénévolement, sous les auspices du CNRS : la conduite d'un volume des *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, imposante recherche sur l'Eglise de France au Moyen Age entreprise par la médiéviste Hélène Millet.

Ensuite, l'historien pourrait intégrer pour trois ans, comme vacataire, une équipe de recherche. *« Il en a toutes les qualités et les compétences »,* affirment ceux qui souhaitent l'embaucher. Resterait alors, pour assurer définitivement un futur plus lointain, à lever les derniers obstacles à son entière réinsertion : car, si tout pousse Philippe Maurice vers des postes de la fonction publique, chercheur ou enseignant, celle-ci lui demeure interdite par les effets de la dégradation civique liée à ses condamnations.

« Ecrire l'histoire, disait Goethe, est une façon comme une autre de se libérer du passé. » En 1996, Claude Gauvard, présidente de l'Association des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, relevait *« Philippe Maurice a voulu découvrir le tissu social des populations médiévales les plus ordinaires, celles qui, le plus souvent, n'ont pas d'histoire (... En les faisant revivre, d'une certaine façon, il a donné un sens à sa vie. Pour mener à bien cette recherche, il fallait de l'intelligence [et] du coeur. Ces qualités sont des acquis susceptibles de transformer un individu et de lui permettre d'aborder avec équilibre et maturité une autre société, la nôtre. »*

Dans l'avant-propos à l'édition de sa thèse, Robert Badinter rappelait qu'il était venu voir Philippe Maurice à Fresnes le lendemain même du 10 mai 1981 : *« Je lui ai dit que, parce qu'il devait sa vie à l'abolition imminente, il symboliserait d'une certaine manière, l'abolition elle-même [Son travail] témoigne, mieux que tous les discours, que l'on ne doit jamais désespérer des hommes. »*